

COMMUNE DE VAUMAS

PROCES VERBAL**Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le **onze mars**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VAUMAS, dûment convoqués en date du 06 mars 2026 se sont réunis, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SOUFFERANT Alain, Maire.

Etaient présents : Messieurs & Mesdames Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Gérard BOUDAUD, Régis CURY, Pascale ALISSANT, Pascal CHATELIER, Valérie GRUET, Sébastien HARRAULT, Chantal JALLET, David RIBIER, Rachel PELLETIER, Charlène BOCHE

Etaient absents excusés : Mesdames Karen PLEES, Marie-Cécile TALON, Aurélien LAVOCAT

Secrétaire de séance : Rachel PELLETIER

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026.

L'assemblée accepte l'adoption du dernier procès-verbal de réunion.

N° 2026-03-001 : Vote du compte financier unique 2025 budget commune

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	259 810,86
		Réalisé :	104 658,67
		Reste à réaliser :	5 063,28
Recettes	:	Prévu :	259 810,86
		Réalisé :	185 487,31
		Reste à réaliser :	4 828,76

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	686 426,68
		Réalisé :	560 066,59
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	686 426,68
		Réalisé :	760 633,23
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	80 828,64
Fonctionnement :	200 566,64
Résultat global :	281 395,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

A l'unanimité des votants, le Compte financier unique 2025 du budget commune est adopté.

N° 2026-03-002 : Vote du compte financier unique 2025 budget lotissement

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	44 063,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	44 063,00
		Réalisé :	22 063,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	30 920,47
		Réalisé :	8 920,47
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	30 920,47
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	22 063,00
Fonctionnement :	-8 920,47
Résultat global :	13 142,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

A l'unanimité des votants, le Compte financier unique 2025 du budget lotissement est adopté.

N° 2026-03-003 : Vote du compte financier unique 2025 budget assainissement
--

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	30 826,19
		Réalisé :	850,00
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	30 826,19
		Réalisé :	15 195,19
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	64 210,61
		Réalisé :	48 708,03
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	64 210,61
		Réalisé :	10 435,56
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	14 345,19
Fonctionnement :	-38 272,47
Résultat global :	-23 927,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

A l'unanimité des votants, le Compte financier unique 2025 du budget assainissement est adopté.

N° 2026-03-004 : Affectation des résultats 2025 budget commune

A l'unanimité :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		40 786,77
- un excédent reporté de :		159 779,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		200 566,64
- un excédent d'investissement de :		80 828,64
- un déficit des restes à réaliser de :		234,52
Soit un excédent de financement de :		80 594,12
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		200 566,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		200 566,64
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		80 828,64
<hr/>		
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.		

N° 2026-03-005 : Affectation des résultats 2025 budget lotissement

A l'unanimité :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		0,00
- un déficit reporté de :		8 920,47
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :		8 920,47
- un excédent d'investissement de :		22 063,00
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		22 063,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT		8 920,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		8 920,47
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		22 063,00
<hr/>		
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.		

N° 2026-03-006 : Affectation des résultats 2025 budget assainissement
--

A l'unanimité :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	2 640,06
- un déficit reporté de :	35 632,41
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	38 272,47
- un excédent d'investissement de :	14 345,19
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	14 345,19
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	38 272,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	38 272,47
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 345,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

N° 2026-03-007 : Subvention voyage scolaire
--

Un voyage scolaire pour les élèves du CP au CM2 est organisé du 27 au 29 mai 2026, au cœur du Périgord Noir. Le coût de ce voyage s'élève à 9 902,80 €.

Une participation de 50 € par enfant est demandée aux familles ; la coopérative scolaire prendra en charge les visites et activités. Il reste à la charge de l'APE RPI la somme de 6 849,50 € à financer.

L'association des parents d'élèves du RPI Saint-Pourçain / Vaumas sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000€ auprès de chaque commune du RPI.

Après échanges de vues, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association des parents d'élèves.

DIVERS

- Suite à la décision du conseil municipal n° 2025-12-006 du 17 décembre 2025 concernant la pose de la borne foraine sur la place du Chambon ; un devis de 5 024€ avait été signé. Finalement, le reste à charge pour la commune sera de 2 845€. Elle devrait être en état de fonctionnement début mai 2026.
- Le tableau de permanences du bureau de vote du 15 mars 2026 est validé par les conseillers municipaux présents.

- Reste à charge dégâts du 25/06/2025

GRÊLE 25/06/2025						
DEPENSES TTC			RECETTES			
GTR	Panneaux signalisation	2 943,60	GROUPAMA chèque reçu	24 271,47		
DESMOULES	Pare ballons	10 747,63	GROUPAMA chèque en différé reçu	684,90		
ADLH	Mise en sécurité en urgence	216,00				
		216,00				
Dubuisson	Remise en état toiture gare, mairie, moulin avec nacelle	4 665,60				
Fr POISSONNET	Dégagements arbres	1 740,00				
PULSAT	Antenne mairie	241,90				
Agents	Main d'œuvre (dégagements arbres)	1 577,48				
Dubuisson	Toiture arrière logement place église	18 537,38				
TOTAL		40 885,59				24 956,37

Différence de 15 929,22€

- Le dépouillement des réponses au questionnaire sur l'avenir du moulin a eu lieu le 06 février. 81 foyers ont répondu à ce formulaire.

Pour la partie logement, 64 souhaitent qu'elle soit rénovée en location permanente ; 23 en location saisonnière (type gîte).

Pour la partie professionnelle, 48 foyers souhaitent y voir naître un commerce, 36 un restaurant ; 18 un lieu touristique et 14 une salle de réception.

Les réponses aux questions ouvertes ont également été recueillies. Elles font apparaître des volontés de sentiers de balade, installation de médecins, parcours santé, ferme pédagogique, ...

- Des élus font remonter à l'assemblée que des déchets sont régulièrement trouvés sur les accotements, trottoirs, routes et aux abords des poubelles. Monsieur le Maire rappelle que chacun est tenu de respecter l'espace public et de faire preuve de civisme. Des poubelles sont à disposition dans le bourg.
- Une rencontre entre le propriétaire du bar-restaurant et la commune a eu lieu courant février. Monsieur le Maire propose qu'une offre écrite soit déposée au propriétaire, en accord avec la nouvelle équipe municipale.

Séance levée à 21h35